

*Initiatives parlementaires*

savent avec quelle rapidité les déversements de pétrole peuvent causer des dégâts considérables, quelles répercussions elles peuvent avoir sur toutes les formes de vie marine et terrestre dans les îles.

J'ai communiqué aujourd'hui avec le port de Vancouver. Au fil des ans, le nombre des navires qui font escale dans le port a augmenté. Tous les députés qui sont de la Colombie-Britannique le savent, Vancouver et Victoria se développent, et les députés ministériels se plaisent à nous rappeler que le Canada est un pays commerçant. Il suffit d'habiter près d'un port pour savoir à quel point ce peut être vrai.

L'année dernière, plus de 3 000 navires ont fait escale à Vancouver. J'ai expliqué tout à l'heure aux députés que les îles du Golfe se situent entre l'île de Vancouver et le continent, si bien que les navires doivent traverser l'archipel. Il y a souvent de l'attente dans le port. Il est bien évident que tous ces navires ne peuvent pas s'amarrer en même temps. Ils doivent attendre leur tour pour accoster.

## • (1715)

Souvent, ce qui arrive, c'est que ces navires restent ancrés soit dans la baie English, juste au large de Vancouver, soit dans des baies abritées un peu partout dans les îles du Golfe. J'ai souvent pu observer des marins mettre des canots à la mer pour aller faire de l'épicerie et faire la tournée des pubs dans diverses localités des îles du Golfe. Nombreuses sont les entreprises insulaires qui accueillent ces visiteurs à bras ouverts, mais il faut absolument mener une évaluation environnementale pour connaître les effets des navires sur ces localités.

Nous avons vu les choses horribles qui s'écoulent des cales de certains des cargos et qui polluent nos localités côtières. À la faveur de la nuit, les sentinelles sont ouvertes, et on se retrouve avec un autre déversement. Ce n'est pas forcément de pétrole, mais c'est toujours huileux en tout cas.

Ce qui nous ramène à la question de la consultation des collectivités. Il faut avoir l'assurance que la gestion responsable de notre environnement est entre bonnes mains. Et cela n'est possible que dans la mesure où les collectivités concernées sont consultées et que leur décision est respectée. Les gens de la Chambre de commerce de Ganges, de celle de l'île Main et de l'île Pender parlent des avantages que leur procurent ces cargos qui mouillent au large de leur île, mais il faut aussi penser à la fragilité des eaux où ils mouillent.

Jacques Cousteau faisait observer, il y a plus de 20 ans, le cachet très particulier des îles du Golfe. Je pense d'ailleurs qu'il a été le premier à proposer la création d'un parc marin dans ces eaux, afin que leur statut

particulier soit reconnu à l'échelle mondiale. Nous ne pouvons tout simplement pas laisser des navires venant de partout dans le monde jeter l'ancre chez nous sans mener d'évaluation environnementale. C'est à ce niveau que le gouvernement fédéral a une responsabilité à assumer. Si nous ne le faisons pas en tant qu'autorités fédérales, qui le fera?

La société Islands Trust, est déjà gravement taxée par les difficultés, comme je le disais tout à l'heure. C'est comme s'il lui fallait constamment éteindre des feux. Elle est littéralement écrasée par la charge de travail, par les difficultés liées aux pressions expansionnistes. Il nous incombe donc, à l'échelon fédéral, en tant qu'ordre supérieur de gouvernement, de lui fournir ainsi qu'à la Garde côtière canadienne les ressources nécessaires pour assurer la surveillance.

C'est bien beau d'avoir une mesure législative, mais sans ressources à l'appui, l'application de la loi est une farce. Il faut donner aux collectivités des raisons de faire confiance au système.

La tour de Rogers Cantel n'a pas manqué d'ébranler cette confiance dans le système dans l'île Pender, où un scénario du genre David et Goliath est en train de se dérouler. J'espère que la suite des événements fera mentir mon cynisme et que David, c'est-à-dire les habitants de l'île, l'emportera.

Nous devons prendre nos responsabilités en ce qui concerne le mouillage de navires et de cargos dans les îles du Golfe, et j'espère que d'autres députés, reconnaissant comme moi la fragilité de l'écosystème des îles du Golfe, voudront qu'on le préserve pour les générations futures.

**M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Monsieur le Président, je veux remercier la députée d'avoir soulevé cette question d'une façon aussi responsable. Elle a fait ressortir des points très importants et exprimé les préoccupations de beaucoup de nos électeurs sur la côte ouest. C'est une coïncidence que la députée ait pu se joindre à nous ce matin pour discuter du projet de loi qu'elle a mentionné dans son discours, soit le projet de loi C-121 qui vise à modifier la Loi sur la marine marchande du Canada. Ce projet de loi renferme un certain nombre de dispositions que nous étudierons demain en comité et qui contribueront à régler les points qu'elle a soulevés aujourd'hui.

## • (1720)

J'ai apprécié les remarques qu'elle a faites au sujet de la Garde côtière canadienne. Personnellement je crois que, dans ce cas, un peu de cynisme n'est peut-être pas une mauvaise chose si cela tient les gens éveillés. Cependant, la députée sera certainement d'accord avec moi